

Alger le 14/06/2023

## MISE EN DEMEURE

Dans le cadre du contrat N°51/DOT Alger Centre/SDFS/DMP/2022 du 09/11/2022 conclu entre la Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Alger Centre et l'entreprise **ETB TCE HAMMANI TAHAR** sis au groupe 12 N°368 Cité SAIDAT MEKHADMA OUARGLA, portant sur la réalisation des travaux d'aménagement de l'entrée principale du Complexe Aissat Idir, il a été constaté le dépassement des délais contractuels (92 jours de retards au 12/06/2023) de réalisation sans que les travaux ne soient achevés ou pris en charge correctement.

Par conséquent, vous êtes mis en demeure pour achever les travaux non encore réalisés et la levé impérative de toutes les réserves constatés sur le PV du 12-06-2023, au plus tard le **21/06/2023**, faute de quoi la résiliation aux torts exclusifs sera prononcée.



بن شعبان عبد الرحمان  
المدير العملياتي  
لاتصالات - الجزائر وسط